

Objet : Affaire n°24S0015 Marché subséquent : Etudes de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue Diagonale située sur la commune de Villeneuve d'Ascq (en lien avec l'accord-cadre de la MEL n°2015AC15ENU020)

N° : VA_DEC2024_380
Service : CCAS-Service Marchés

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2162-7 et R2162-10 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché subséquent « Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Diagonale située sur la commune de Villeneuve d'Ascq » avec le groupement suivant :

- la société ZCCS qui est le mandataire du groupement domicilié à Paris (75010) ;
- la société OKRA Architectes Paysagistes domicilié à AB Utrecht (Pays-Bas) ;
- La société EGIS ville et transport domicilié à Marcq en Baroeul (59 700) ;
- La société Les éclairagistes associés domicilié à Lyon (69 001) ;
- La société MP Conseil domicilié à Schlitighem (67 300) ;
- La société Berenice domicilié à Paris (75002) ;
- La société Epiceum domicilié à Montreuil (93 100) .

Pour la tranche ferme : d'un montant de 27 007,50 € HT

Pour la tranche complémentaire : 500 € HT

Soit un total de 27 507,50 € HT

Imputation budgétaire : 2031 518 1120 201601 CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 24 juin 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203896-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 25 juin 2024